

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

ATTESTATION DE DROIT D'EXERCICE COMPLÉMENTAIRE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-637 du 3 mai 2012 relatif aux conditions dans lesquelles les docteurs en médecine peuvent obtenir une extension de leur droit d'exercice dans une spécialité non qualifiante ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2014 fixant la composition des commissions et la procédure d'examen des dossiers ;

Vu l'avis de la Commission d'extension du droit d'exercice complémentaire en ALLERGLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE

Le droit d'exercice complémentaire en ALLERGLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE

Est décerné à Madame le Docteur KALOMOIRA KEFALA

Née le 20 juillet 1972 à ATHENES (GRECE)

RPPS : 10101080058

A compter du 4 juin 2018

Le Président du Conseil départemental de l'Essonne
de l'Ordre des médecins
Docteur ANDRÉ LEON

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins
Docteur PATRICK BOUET

CNOMATITCOMP10101080058DIG191570000200000788MA45